



# Assemblée générale

Distr. limitée  
31 octobre 2022  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

## Sixième Commission

Point 80 de l'ordre du jour

**Examen des questions de la prévention  
des dommages transfrontières résultant  
d'activités dangereuses et de la répartition  
des pertes consécutives à de tels dommages**

### Projet de résolution

## **Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions [56/82](#) du 12 décembre 2001, [61/36](#) du 4 décembre 2006, à laquelle est annexé le texte des principes sur la répartition des pertes en cas de dommage transfrontière découlant d'activités dangereuses, et [62/68](#) du 6 décembre 2007, à laquelle est annexé le texte des articles sur la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses, ainsi que ses résolutions [65/28](#) du 6 décembre 2010, [68/114](#) du 16 décembre 2013, [71/143](#) du 13 décembre 2016 et [74/189](#) du 18 décembre 2019,

*Soulignant* que la codification et le développement progressif du droit international, envisagés à l'alinéa *a* du paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, conservent toute leur importance,

*Notant* que les questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages sont de toute première importance pour les relations entre les États,



*Prenant en considération* les vues et les observations exprimées lors de ses sessions précédentes et de sa session en cours devant la Sixième Commission<sup>1</sup>,

1. *Recommande une fois de plus* les articles sur la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses, dont le texte est annexé à sa résolution [62/68](#), à l'attention des gouvernements, sans préjudice des mesures qui pourraient être prises, conformément à la recommandation de la Commission du droit international concernant les articles ;

2. *Recommande également une fois de plus* les principes sur la répartition des pertes en cas de dommage transfrontière découlant d'activités dangereuses, dont le texte est annexé à sa résolution [61/36](#), à l'attention des gouvernements, sans préjudice des mesures qui pourraient être prises, conformément à la recommandation de la Commission concernant les principes ;

3. *Invite* les gouvernements à continuer de présenter leurs observations sur toute mesure qui pourrait être prise, en particulier à propos de la forme à donner aux articles et aux principes, compte tenu des recommandations formulées par la Commission à ce propos, notamment au sujet de l'élaboration d'une convention sur la base des articles, ainsi que sur toute pratique en rapport avec l'application des articles et des principes ;

4. *Prie* le Secrétaire général de présenter une compilation des décisions de juridictions internationales et d'autres organes internationaux se rapportant aux articles et aux principes ;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-deuxième session la question intitulée « Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages ».

---

<sup>1</sup> Voir [A/C.6/56/SR.11](#) à [13](#), [A/C.6/56/SR.15](#) à [19](#), [A/C.6/56/SR.22](#), [A/C.6/56/SR.23](#), [A/C.6/61/SR.9](#) à [16](#), [A/C.6/61/SR.18](#), [A/C.6/61/SR.19](#), [A/C.6/61/SR.21](#), [A/C.6/62/SR.12](#), [A/C.6/62/SR.28](#), [A/C.6/65/SR.17](#), [A/C.6/65/SR.27](#), [A/C.6/68/SR.16](#), [A/C.6/68/SR.28](#), [A/C.6/68/SR.29](#), [A/C.6/71/SR.18](#), [A/C.6/74/SR.21](#), [A/C.6/77/SR.18](#) et [...]. Voir également les rapports du Secrétaire général contenant les commentaires et les observations reçus des gouvernements ([A/65/184](#), [A/65/184/Add.1](#), [A/68/170](#), [A/71/136](#), [A/71/136/Add.1](#), [A/74/131](#), [A/74/131/Add.1](#) et [A/77/148](#)) et la compilation des décisions de juridictions internationales et d'autres organes internationaux ([A/68/94](#), [A/71/98](#), [A/74/132](#) et [A/77/147](#)).